Liturgie de l’Église néo-apostolique

Introduction – Remarques générales relatives au service divin

1 Le service divin

2 Les formes particulières du service divin

3 Offices conduits par une personne non investie d'un ministère (avec forme liturgique) et veillées (sans forme liturgique)

4 Dispensation de sacrements et de bénédictions

5 Actes en lien avec le ministère et les services

Introduction – Remarques générales relatives au service divin

Le terme « liturgie », emprunté au grec ancien λειτουργία, leitourgia (« service pour le bien commun des citoyens »), désigne le déroulement fixe du service divin et l’ensemble des paroles, des actes et des gestes qui y sont mis en œuvre. Le service divin est d’une part le service de Dieu vis-à-vis de l’homme, ce qui se manifeste notamment par la prédication inspirée par le Saint-Esprit, la célébration des sacre- ments et la bénédiction. D’autre part, le service divin signifie le service de l’homme devant Dieu. Ce service se manifeste notamment dans le chant, la prière et la profession de foi.

Le service divin trouve son origine dans la révélation historique de la Trinité divine. Il a pour mission de rappeler cette révélation de Dieu, mais aussi de la rendre immédiatement expérimentable par la parole et les sacrements. C’est pourquoi le service divin a une fonction salvifique. Les différents éléments du service divin, tels que la prédication, la célébration et la dispensation des sacrements, la prière et la bénédiction, ne sont donc pas arbitraires mais, au contraire, nécessaires. La manière dont ces éléments sont concrètement définis et dont le service divin se déroule dépend en définitive de l’époque et des circonstances correspondantes. Par conséquent, la forme extérieure des services divins évolue au fil du temps. Son déroulement est fixé de manière contraignante par l’apostolat, qui est responsable de la constitution ecclésiastique.

Un service divin est, de manière générale, un événement public, car il est un acte de confession de foi de l'Église chrétienne devant le monde. Pour que ce caractère public se réalise, il faut au moins qu'une personne assiste au service divin. Les services divins néo-apostoliques sont toujours conduits par des ministres habilités à cet effet par l'apostolat.

Le service divin néo-apostolique se caractérise par sa simplicité et sa concentration sur la prédication et le sacrement. Toutefois, cela ne signifie nullement que l'événement liturgique dans son ensemble soit quelque chose d'accessoire. Au contraire, il exige une grande concentration, car l'une des tâches essentielles des ministres est de rendre la présence et la sainteté de Dieu accessibles et perceptibles au cours des services divins.

La liturgie fournit la structure déterminée, au sein de laquelle le service divin se déroule de manière uniforme et digne. Le rôle des éléments récurrents du déroulement d'un service divin est notamment de mettre en évidence, aux yeux du croyant, la sollicitude constante et fiable que Dieu lui voue. Le croyant peut ainsi trouver refuge dans l'indéfectible fidélité de Dieu. De surcroît, la liturgie procure aux personnes chargées de célébrer le service divin l'assurance dont elles ont besoin.

L'Église néo-apostolique connaît deux formes du service divin : le service divin (avec dispensation de sacrements) et le service divin sans actes sacramentels. Le service divin avec dispensation de sacrements est désigné comme service divin principal.

La prédication

La parole de Dieu issue du Saint-Esprit suscite et préserve la vie divine. La prédication rend la parole de Dieu audible, dans le but de faire connaître la volonté divine. Cela exige, de la part des ministres, qu'ils se sanctifient et se préparent consciencieusement en vue de la prédication.

Les sacrements

La parole de Dieu, dont procède tout discours de Dieu, c'est Jésus-Christ, le Verbe éternel et créateur (Jean 1,1–3).). C'est en Jésus-Christ aussi que sont fondés les sacrements : le saint baptême d'eau, le saint-scellé et la sainte cène. En eux, l'être humain vérifie l'action salvifique de Dieu. Dans les sacrements, cette parole divine qui s'est faite chair en Jésus devient expérimentable pour le croyant [1]

Les prières

Les prières qui sont prononcées sont dialogue avec Dieu et réponse à la sollicitude de Dieu à son égard. Par elles, l'être humain montre qu'il souhaite être en communion avec Dieu et recevoir ses instructions.

La prière commune du « Notre Père » a également valeur de profession de foi. Le service divin est, par conséquent, à la fois communion à la parole, communion aux sacrements et communion à la profession de foi.

Les cantiques spirituels

Pour l'assemblée, les cantiques spirituels qui sont chantés au cours du service divin (ou interprétés de manière instrumentale) sont l'expression de la communion fraternelle qui règne en son sein. Les textes de ces chants permettent aux membres de l'assemblée de communier non seulement entre eux, mais aussi avec Dieu. Ces cantiques spirituels

offrent au service divin le cadre solennel destiné à faciliter à chaque participant l'accès à l'agir de Dieu.

La bénédiction finale

La bénédiction trinitaire dispensée à la fin du service divin accompagne le fidèle au quotidien. Le croyant peut compter sur la grâce de Dieu, se sentir protégé dans le giron de l'amour divin et s'abandonner à la conduite du Saint-Esprit. Il est quotidiennement assuré de la présence protectrice de Dieu et peut ainsi mener sa vie dans le sens de l'Évangile.

Indications concernant la célébration du service divin

Au cours du service divin, tous les ministres doivent remplir leur service en ayant conscience de la présence de Dieu. Cela commence par leur manière d'entrer au sein de l'assemblée. Dans sa globalité, le service divin doit se dérouler dans le plus grand calme et la plus grande dignité possibles et de manière solennelle.

Les ministres participant à la proclamation de la parole doivent en outre avoir conscience du fait qu'ils se tiennent à l'autel de Dieu et proclament la parole de Dieu. Ils sont donc tenus de veiller à leur manière de parler, à leur vocabulaire et à leur attitude au cours du service divin. À l'autel, ils s'exprimeront d'une manière distincte et intelligible ; la voix doit être, non pas monocorde et indistincte, mais audible et compréhensible. Il conviendra aussi de ne pas parler trop vite.
La recherche du contact visuel avec l'assemblée au cours de la prédication fait naître un sentiment de franchise et de proximité personnelle. En officiant, les ministres adopteront des gestes et une expression de visage appropriés, facilitant ainsi la compréhension.

L'assemblée se lèvera à l'occasion des prières communes. Ministres et fidèles garderont les yeux clos pendant toutes les prières. Pendant les autres éléments liturgiques (introduction trinitaire, absolution, dispensation de bénédictions et de sacrements, etc.), ils pourront garder les yeux ouverts.

À chaque « Amen » de l'officiant, l'assemblée répond par « Amen ».

Préparation de l'autel

L'autel doit être préparé à temps, avant l'arrivée des fidèles. À la fin du service divin, les ustensiles de la sainte cène resteront sur l'autel jusqu'à ce que les fidèles aient quitté le lieu de célébration.

Durée du service divin

Le service divin devrait avoir une durée de :

- 60 minutes pour les services divins dominicaux et ceux des fêtes chrétiennes
- 45 minutes pour les services divins en semaine

En cas d'actes sacramentels ou de dispensation de bénédictions ainsi que de services divins à caractère festif, la durée du service divin peut s'allonger de manière appropriée et raisonnable.

Avant le service divin

Le laps de temps qui s'écoule avant que le service divin débute doit être dédié à la préparation et à la sanctification personnelles.

- Accueil des fidèles
- Un temps pour la prière personnelle
- Prestations musicales
- Accueil des fidèles lors d'occasions particulières (accueil de jeunes mariés dans la sacristie, par exemple)
- Silence dans l'assemblée (environ 3 minutes avant le début de l'office)
- Sanctification et prière des ministres dans la sacristie, éventuellement en présence des diacres

Synthèse

Le service divin – une rencontre entre Dieu et l'homme – est une expérience anticipée de la communion future avec la Trinité divine, à laquelle sont appelés les régénérés d'eau et d'Esprit ; il est l'élément central de la vie ecclésiale. Du cantique introductif jusqu'au cantique final, le déroulement du service divin doit se conformer à la liturgie fixée de façon contraignante. L'ordre cultuel vise à éviter l'arbitraire dans le déroulement du service divin et a pour objectif la prise de conscience et le renforcement de l'unité de l'Église.

Les explications suivantes au sujet de la liturgie visent à approfondir la compréhension du déroulement cultuel.

[1] Le tutoiement liturgique est employé pour la dispensation de sacrements et de bénédictions, quant aux allocutions correspondantes, c'est généralement le vouvoiement qui a été adopté.